

## Retraité un jour, syndiqué toujours !

# é

L'éditorial de Paul Barbier



### Sommaire :

#### 1 : Éditorial

- Lettre aux adhérents de l'UCR

#### 2 : Informations diverses

- Déficit de la Sécu

#### 3 : Informations confédérales

- Déclaration de Force Ouvrière à la Réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale

#### 4 : Echos des UDR

- AG de l'UDR de l'Indre
- AG de l'UDR du Haut-Rhin

#### 6 à 9 : Revue de Presse

- Extraits des « passages médias » de la Confédération dans divers organes de presse

## Lettre aux adhérents de l'UCR

Chers camarades,

**D**epuis plusieurs jours maintenant, les députés discutent du PLF et du PLFSS pour 2026. Vous n'ignorez pas que les projets présentés par le gouvernement LECORNU-2 reprennent pour l'essentiel les dispositions contenues dans le projet de M BAYROU.

À juste titre, la Confédération FO a réagi en dénonçant ces projets : « *La facture présentée aux travailleurs actifs ou retraités est toujours aussi lourde. Les conséquences de ce nouveau plan d'austérité sont toujours aussi désastreuses pour les travailleurs comme pour l'économie française sans aucune recette supplémentaire, notamment par la fin des exonérations de cotisations et par la conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises... Pour le gouvernement, réduire le pseudo déficit budgétaire nécessiterait le gel du barème de l'impôt sur le revenu, une année blanche pour les pres-*

*tations sociales et du point d'indice dans la fonction publique, le gel des pensions pour 2026 et la sous indexation les années suivantes, la fin de l'abattement de 10 % sur les retraites, la hausse des franchises médicales, la suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique... C'est inacceptable pour FO.* »

Quant à l'annonce de la « *suspension* » de la réforme des retraites — dont certains se félicitent —, notre organisation a été claire : la suspension, ce n'est pas l'abrogation.

Mais, comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a publié une lettre rectificative dans laquelle il explique que la « *suspension* » n'en sera pas une, qu'il y aura simplement un décalage dans l'application de la réforme des retraites et que celui-ci sera financé par l'augmentation de la taxe sur les mutuelles (2,25 % au lieu de 2,05 %) calculée sur l'ensemble des cotisations de l'an prochain (faisant courir le risque de démutualisation de nombreux retraités), le maintien

du gel des pensions pour 2026 et un tour de vis supplémentaire pour 2027 et les années suivantes.

Les discussions se poursuivent à l'Assemblée nationale sur les 2 projets de budgets sans aucune garantie sur le fait que, faute d'accord, le gouvernement ait recours aux ordonnances pour faire passer son plan d'austérité.

Aussi, l'Assemblée générale de l'UCR FO qui s'est réunie les 14 et 15 octobre a rappelé dans la résolution qu'elle a adoptée

« (...) avec la CGT-FO, l'UCR FO est déterminée à mener la lutte contre les mesures d'austérité et le dogme de la réduction de la dépense publique. Elle entend poursuivre et amplifier le combat pour la satisfaction des revendications :

- Contre un projet de budget visant à faire supporter à la population laborieuse les réductions budgétaires
- Pour l'abrogation de la réforme des retraites
- Pour l'accès aux soins pour tous
- Pour la défense de la Sécurité sociale
- Pour la défense de tous les services publics
- Pour la défense de notre pouvoir d'achat... »

Et elle poursuit :

« En tout état de cause, l'AG de l'UCR FO considère que les journées d'action "saute-mouton" et autres "jeudis de la colère", loin de faire avancer nos revendications, constituent un obstacle à l'action commune au niveau national indispensable pour faire plier le gouvernement et gagner sur nos revendications. »

C'est sur la base de ce mandat que nous sommes intervenus au sein du groupe des 9.

Nous avons d'abord expliqué que, même si la date du 6 novembre avait été avancée pour une éventuelle mobilisation des retraités, rien n'était définitivement arrêté et que la décision serait prise lors de la réunion du

groupe prévue le 21 octobre.

Or, une semaine avant cette date, le 16 octobre, l'UCR CGT sortait un communiqué appelant à une journée de mobilisation des retraités le 6 novembre prochain et Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, l'annonçait le jour même sur les ondes.

Il s'agit donc d'une tentative de manipulation de la part de la direction de la CGT et nous avons refusé de tomber pas dans le piège.

Nous avons donc refusé d'appeler au 6 non seulement parce que nous n'acceptons pas les manœuvres de la direction de l'UCR CGT, mais aussi parce que nous n'entendons pas nous intégrer au « **syndicalisme rassemblé** ».

Nous ne nous rendons pas complices de toutes les manœuvres bafouant la démocratie en tournant le dos aux millions de travailleurs, actifs, chômeurs ou retraités qui ont fait grève et manifesté massivement pour « **l'abrogation de la réforme des retraites** », car comme nous l'avons expliqué plus haut la suspension de la réforme est une véritable arnaque puisque même Macron a expliqué qu'il n'y aurait ni abrogation, ni suspension, mais simplement un décalage dans l'application, décalage qui sera financé par la poursuite du gel des pensions et l'augmentation de la taxe sur les mutuelles.

Dès lors, est-ce que cela signifie que nous restons l'arme au pied ? Non, bien au contraire.

Nous allons continuer à informer sur les menaces qui pèsent sur la population laborieuse et en particulier sur les retraités.

Nous allons nous adresser aux groupes parlementaires pour leur exiger d'eux qu'ils refusent de voter ces projets.

Car, après le 6 novembre, il y aura le 7 et le 8... Alors, ne lâchons rien !

Paris, 31/10/2025

# Informations Diverses

## TROU DE LA SÉCU : Et si on en parlait...

1. **Une partie des taxes sur le tabac**, destinées à la Sécu, n'est pas reversée : 7,8 milliards.
2. **Une partie des taxes sur l'alcool** destinées à la Sécu, n'est pas reversée : 3,5 milliards.
3. **Une partie des primes d'assurances automobile**, destinées à la Sécu, n'est pas reversée : 1,6 milliard.
4. **La taxe sur les industries polluantes**, destinée à la Sécu, n'est pas reversée : 1,2 milliard.
5. **La part de TVA** destinée à la Sécu n'est pas reversée : 2 milliards.
6. **Retard de paiement** à la Sécu pour les contrats aidés : 2,1 milliards.

7. **Retard de paiement par les entreprises** : 1,9 milliard.

En faisant une bête addition, on arrive au chiffre de 20 milliards d'euros.

**Conclusion** : si les responsables de la Sécu et nos gouvernants font leur boulot efficacement et honnêtement, si chacune des institutions reverse ce qu'ils doivent chaque année, **AU LIEU DES PRÉTENDUS 11 MILLIARDS DE «TROU», LA SÉCU AURAIT AUJOURD'HUI 9 MILLIARDS D'EXCÉDENT!!!**

Evelyne DUBIN

Secrétaire générale Adjointe au Directeur général  
Institut National du Développement local

## Réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale Déclaration de Force Ouvrière - 22 octobre 2025

Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur le Directeur de la Sécurité sociale,  
Mesdames, Messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents paritaires de Caisses Nationales de Sécurité sociale,  
Mesdames, Messieurs.

Cette Commission des comptes s'inscrit concomitamment à l'étude du PLFSS à l'Assemblée nationale et dans les caisses nationales et pour lequel les délégations FO voteront défavorablement.

En effet, Force Ouvrière constate que ce PLFSS s'inscrit dans la droite ligne des mesures annoncées par l'ex-Premier ministre François Bayrou, contre lesquelles FO s'est mobilisée notamment lors des journées de manifestation du 18 septembre et du 2 octobre derniers.

La facture reste toujours présentée aux mêmes :

- **Aux assurés sociaux** : Avec une année blanche (c'est-à-dire la désindexation des prestations sociales) qui fragilise les plus précaires, et accentuera le taux de pauvreté.
- **Aux malades** : Avec le doublement des franchises médicales (par décret) et la création de nouvelles franchises (dentistes), la remise en cause du régime dérogatoire des ALD dites « non exonérantes » et la limitation de la durée des primo-prescriptions des arrêts de travail pour maladie (15 jours pour la médecine de ville, 30 jours à l'hôpital). Ces mesures remettent en cause les droits des personnes malades, notamment celles en ALD. Elles portent aussi atteinte à l'accès et à la qualité des soins. NON, ce PLFSS ne protégera pas les plus fragiles comme on l'entend.
- **Aux retraités** : Avec la fin de l'abattement de 10 % sur les pensions, la non-indexation de leur montant en 2026, et un freinage de leur évolution entre 2027 et 2030 par une revalorisation inférieure de 0,4 point à l'inflation. Une fois encore, le pouvoir d'achat des retraités se trouvera aggravé.
- **Aux actifs** : avec la mise en place d'un prélèvement social patronal de 8 % sur les accessoires de salaires (titres-restaurant, chèques-vacances, chèques emploi service universel, activités sociales et culturelles). **Historiquement exemptés de cotisations, car n'ayant pas la nature de salaire**, le versement de ces accessoires sera indéniablement réduit : les

employeurs ne compenseront pas ce nouveau prélèvement sur les budgets dédiés aux ASC ou aux compléments de rémunération. Or, ces sommes représentent un véritable gain de pouvoir d'achat pour les salariés, dans un contexte déjà marqué par l'inflation et l'érosion des salaires réels.

- **À l'hôpital** : Avec un ONDAM fixé à 1,6 % (+0,9 % pour les soins de ville), soit le taux le plus austéritaire de ces dernières années (2,8 % en 2025 et 3,2 % en 2024). Un niveau clairement insuffisant pour répondre à la croissance naturelle des besoins de santé, estimée par tous les acteurs entre 3 et 4 % par an, mais aussi pour financer les investissements et les revalorisations indispensables. Il est impératif de restaurer notre système de santé dont on ne peut plus se vanter aujourd'hui. C'est un ONDAM intenable et insincère.

Ces coupes budgétaires illustrent toutes les limites de l'étatisation de la Sécurité sociale : les LFSS qui se succèdent ne tiennent pas compte du temps long. Elles sont adoptées à la hâte dans une seule perspective annuelle de combler le déficit de telle ou telle branche. On peut d'ailleurs souligner que la branche AT/MP sera pour la première fois déficitaire (-0,5 Md€ en 2025 et -1 Md€ en 2026).

Ce déficit, fixé à 23 milliards d'euros pour 2025, résulte de la baisse organisée des recettes de la Sécurité sociale, conséquence d'une politique de l'offre menée depuis des décennies au nom du soi-disant « coût du travail », et marquée par l'accumulation continue des exonérations de cotisations. Ces exonérations, dont le coût s'élève à 86,9 Md€ en 2024 (allègements généraux, exonérations ciblées et spécifiques), compromettent gravement la pérennité de notre modèle social. Pourtant, plusieurs rapports récents mettent en évidence le dérapage du coût des exonérations de cotisations et appellent à une meilleure maîtrise de leur dynamique. C'est notamment le cas du rapport parlementaire Guedj-Ferracci de 2023, du rapport Bozio-Wasmer de 2023, du rapport de la Cour des comptes sur la loi d'appro-

bation des comptes de la Sécurité sociale de 2025 ou encore de la commission d'enquête sénatoriale sur les 211 Md€ d'aides aux entreprises de 2025.

Pour FO, il ne faut pas se tromper de cible : c'est sur les recettes de la Sécurité sociale qu'il faut agir, et non sur ses dépenses surtout quand il s'agit des mesures évoquées pour ce PLFSS qui vont un peu plus abimer notre protection sociale collective, le pouvoir d'achat des Français ainsi que leur santé.

Il faut rétablir les cotisations sur les salaires, notamment la part patronale et ce alors que la Sécurité sociale n'est plus financée qu'à 45 % par les cotisations. (le travail n'est donc plus le principal financeur!)

Pourtant, malgré ce constat désormais largement partagé, ce PLFSS marque une nouvelle fois une occasion manquée...

Les quelques mesures de rationalisation de certaines

exonérations spécifiques sont largement insuffisantes et ne s'attaquent pas au vrai problème (l'exemple des apprentis est révélateur).

Les assurés sociaux ne peuvent et ne doivent pas être la seule variable d'ajustement. Il est temps de changer de cap! Il est urgent que les entreprises contribuent pleinement au redressement des comptes de la Sécurité sociale, afin d'assurer une véritable équité contributive.

Pour FO, il devient primordial d'adopter une LFSS de progrès social, au service d'une meilleure justice sociale! À l'inverse d'une gestion purement budgétaire ou technique, le PLFSS 2026 doit redevenir un texte de progrès social ambitieux, à la hauteur des enjeux économiques et démographiques du pays.

À l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, FO rappelle son engagement à défendre cette institution, ses valeurs de solidarité y compris intergénérationnelle

# Échos des UDR

Haut-Rhin

AG de l'UDR FO 68

## Assemblée générale de l'Union Départementale des Retraités de l'UD 68 du 27/10/2025

Jean-Marie Munsch, secrétaire de l'UDR souhaite la bienvenue et accueille le secrétaire général de l'UD Jacques Rimeize lequel est invité à présider l'assemblée générale. Il excuse les camarades qui ont transmis un pouvoir.

### Rapport moral du Secrétaire de l'UDR68 à l'AG annuelle du 27 octobre 2025

Avant de faire part de son rapport moral, il demande à l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence et de recueillement pour des camarades qui nous ont quitté cette année et en particulier pour notre ancienne membre du bureau Monique Steible.

Au niveau des actualités récentes, la situation sociale dans notre pays est catastrophique; Pas un seul pays au monde n'a changé autant de fois de gouvernement que la France! .....

Depuis 2017, les retraités ont déjà perdu au moins 6 % de pouvoir d'achat et pour certains jusqu'à 7 % du fait de la non-indexation des retraites sur

l'inflation et de l'augmentation de la CSG. L'augmentation des prix de l'énergie, mais également des loyers et des produits de consommation courante, dont l'alimentation, font que de plus en plus de retraités ont des fins

de mois difficiles.

FO revendique, aujourd'hui, plus que jamais :

- le maintien de l'abattement de 10 %;
- la non-augmentation de la CSG;
- la revalorisation de toutes les pensions au moins au niveau de l'inflation.
- L'abrogation de la réforme des retraites;
- L'augmentation des salaires, dans le public comme dans le privé;
- L'engagement d'une véritable politique de réindustrialisation;
- Des services publics de proximité, partout sur le territoire;
- Une justice fiscale et sociale;
- L'abandon des budgets d'austérité.

Pour FO, la facture du quoi qu'il en coûte ne doit peser ni sur les travailleurs ni sur les retraités!

### Sécurité sociale

Alors que l'on célèbre les 80 ans de notre modèle de protection sociale, de nombreuses voix se font entendre pour soutenir la retraite par capitalisation.

FO ne cesse de rappeler son attachement à la défense du système de retraite par répartition, fondé sur la solidarité intergénérationnelle. Les déséquilibres ne proviennent pas du système actuel, mais bien des recettes. Le financement des retraites est assuré et les dépenses maîtrisées.

Il remercie le trésorier de l'UDR, Jean-Marie Schnebelen pour son travail et son soutien sans faille ainsi que Patrick Ormancey pour ses diverses représentations et invite les présents à un déjeuner fraternel.

**Seuls nous ne sommes rien, ensemble nous sommes forts!**

**Vive Force Ouvrière, Vive l'UDR FO68.**



## Indre

### AG de l'UDR FO 36

L'assemblée statutaire de l'UDR FO de l'Indre s'est réunie le 14 octobre 2025, sous la présidence de Christian WATTECAMPS, ancien secrétaire de l'UD-FO et président de l'AFOC.

Elle a réuni une vingtaine d'adhérents dans les locaux de l'UD.

Un hommage a été rendu à deux de nos adhérents très actifs de la section, récemment décédés : Jean-Claude GUSTIN, premier président de l'UDR dans l'Indre, et Franck LESSALLE.

L'actualité calamiteuse pour les retraités a été évoquée, les attaques étant de plus en plus nombreuses contre notre pouvoir d'achat et l'offre de soins dans le département.

Cela ne peut que renforcer notre mot d'ordre : retraité un jour, syndiqué toujours.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été approuvés à l'unanimité des présents. À la suite de ces votes, la commission administrative et le bureau ont été renouvelés.

La réunion s'est terminée par un buffet fraternel.



**La reproduction, la mise à disposition et la diffusion de ce document sont autorisées UNIQUEMENT EN INTERNE au sein de l'Organisation.**

*En effet, la Confédération Force Ouvrière a conclu un contrat avec le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie) pour la diffusion partielle et ponctuelle d'articles. (Contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées).*

*ATTENTION : les TITRES ne sont pas toujours le choix des journalistes et ne reflètent pas forcément les propos tenus par FO. Il faut se référer aux citations dans l'article lui-même sachant que certaines interviews peuvent ne pas avoir été relues.*

## Lundi 20 octobre 2025

### ActuelCSE

#### **Pas de revalorisation pour les retraites complémentaires**

Selon un communiqué de l'Agirc-Arrco tombé vendredi soir, les partenaires sociaux réunis en Conseil d'administration puis en commission paritaire ne sont pas parvenus à un accord fixant le pourcentage de revalorisation des retraites complémentaires. En conséquence, les pensions ne seront pas revalorisées au 1er novembre et la valeur d'achat du point Agirc-Arrco ne sera pas modifiée au 1er janvier 2026 [...].

La note risque donc d'être salée pour 14 millions de retraités déjà exposés à « l'année blanche » prévue dans le PLFSS 2026 sur leur pension, suivie de plusieurs années de sous-indexation ainsi que la transformation de leur abattement de 10 % en forfait de 2 000 euros. [...]

À FO, le secrétaire confédéral Michel Beaugas précise

que son organisation a défendu une revalorisation de 0,8 % et dénonce « l'obstruction des organisations patronales pour la revalorisation de la valeur du point Agirc-Arrco ». Il conclut lui aussi sur les retraites : « Les organisations patronales laissent entendre que les prochaines négociations sur les retraites s'annoncent particulièrement difficiles ! ». [...]

Pour mémoire, les retraites complémentaires sont, en principe, revalorisées au 1er novembre selon l'indice des prix en moyenne annuelle hors tabac prévu par l'Insee pour l'année en cours (1 % selon l'Insee), moins un coefficient de soutenabilité de 0,4 point. En 2024, les retraites complémentaires avaient été revalorisées de 1,6 %, après 4,9 % en 2023, année de négociation d'un nouvel accord national interprofessionnel.

### AFP/Mediapart

#### **Budget : les syndicats demandent aux parlementaires un « budget de justice sociale et fiscale »**

L'intersyndicale demande lundi aux parlementaires de « supprimer les mesures d'austérité » figurant dans le projet de budget de l'État pour 2026 dont l'examen commence à l'Assemblée nationale, estimant que la suspension de la réforme des retraites n'est qu'une « première avancée ».

« Le budget présenté par le gouvernement fait encore porter l'essentiel des efforts sur le monde du travail », écrivent la CFDT, la CGT, FO, la CFE-CGC, l'Unsa, Solidaires et la FSU dans un communiqué, dénonçant « un budget d'austérité avec des mesures inacceptables pour la population ». [...]

Lundi, les confédérations syndicales affichent leur unité en appelant dans un communiqué commun « les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats à maintenir la pression et leurs revendications par des actions dans les entreprises, les services et administrations ». Les confédérations « conviennent d'ores et déjà de se revoir très rapidement ».

Sur la réforme des retraites, les syndicats « saluent cette première avancée après de longs mois de mobilisations dans l'unité, et alors que les gouvernements successifs cherchaient à refermer le dossier ». Toutefois, « les modalités techniques de mise en œuvre de cette suspension doivent encore être précisées tout comme elles doivent être adoptées par le Parlement », avertissent-ils. [...]

### L'Humanité

#### **Retraites : malgré des divergences, l'intersyndicale réclame toujours « l'abandon » de la réforme**

Les mots ont été pensés, mesurés, pour maintenir un semblant d'unité. Ce lundi 20 octobre, sept jours après l'annonce de la suspension de la réforme des retraites, l'intersyndicale (CFDT, CGT, FO, CFE-CFC, CFTC, Unsa, Solidaires, FSU) a salué une « première avancée après de longs mois de mobilisations dans l'unité ». Et ajoute que « la suspension ne peut qu'être un préalable à l'abandon de la réforme in fine ».

La déclaration ne mentionne cependant pas de journée de mobilisations interprofessionnelles, après les succès des 18 septembre et 2 octobre. Pourtant, le « musée des horreurs » du budget Bayrou dénoncé par les centrales est toujours sur la table. « L'intersyndicale demande aux parlementaires de supprimer les mesures d'austérité annoncées et d'élaborer un budget de justice sociale et fiscale », écrivent-elles. [...]

Dans les faits, les appels du pied de l'exécutif pour fracturer le front syndical portent ses fruits. Ce week-end, dans Ouest-France, Jean-Pierre Farandou, le ministre du Travail, a confirmé la tenue prochaine d'une conférence sociale sur les retraites « pour changer et améliorer durablement le système », ouvrant la porte à un fonctionnement par capitalisation ou un régime à points. [...]

« À ce stade, nous ne sommes pas d'accord entre nous sur une mobilisation. Ce qui ne veut pas dire que cela n'advient pas plus tard », observe Caroline Chevé de la FSU. La fédération entend d'ailleurs « prendre l'initiative pour construire des actions dans le cadre du débat budgétaire ».

Dans la fonction publique, l'idée d'une large mobilisation comme celle du 5 décembre 2024 est sur la table. [...] Quoi qu'il advienne, « la question sociale doit être mise au cœur pour gagner des droits et contrer la désespérance » [...].

## Vendredi 24 octobre 2025

### Le Parisien

#### **Carrières longues, régimes spéciaux : ces profils exclus de la suspension de la réforme des retraites**

Tous les futurs retraités des générations 1964 à 1968 ne seront pas logés à la même enseigne. Comme nous le révélions ce mercredi, la lettre rectificative présentant la suspension de la réforme des retraites, détaillée ce jeudi matin lors d'un Conseil des ministres exceptionnel, n'inclut pas certains futurs retraités, notamment ceux qui bénéficient déjà d'un départ anticipé, nous confirme une source proche du dossier.

Le gros des troupes de ces futurs retraités, dans le viseur du gouvernement : les carrières longues, qui ont cotisé suffisamment de trimestres avant leurs 20 ans afin de partir un, deux, voire trois ans avant les autres. Mais ce n'est pas tout : certains régimes spéciaux (comme les super-actifs) sont également exclus de la suspension. [...]

Pourquoi sont-ils ciblés par Matignon ? « Ces départs anticipés ne sont pas concernés par la suspension car leur trajectoire et leur point d'arrivée sont déjà plus favorables que les 62 ans et neuf mois prévus par la réforme », souligne un haut fonctionnaire, bien informé. [...]

Alors, pour réaliser quelques économies sur le financement de la suspension, Matignon a tranché : les départs anticipés — et notamment les carrières longues — per-

mettront d'alléger la douloureuse facture. [...]

Cette décision, qui n'apparaît pas du tout explicitement dans la lettre rectificative, risque de mettre le feu aux poudres. « Nous ferons très attention à ce que les carrières longues soient bien incluses dans la suspension », nous prévenait mercredi un ténor du PS avant d'avoir pu étudier le texte. Même agacement du côté des syndicats. Chez FO, Frédéric Souillot s'étrangle : « Si on commence à faire des différences entre les futurs retraités, demain, on peut aussi enlever les femmes ou ceux qui ont des critères de pénibilité. C'est n'importe quoi... Je pense que certains sont en train d'essayer de reboucher les bouteilles de champagne ! »

Les élus de gauche ont bien souvent avalé de travers en découvrant le financement de la suspension. Pour boucler le budget en 2026 (soit 100 millions d'euros), le gouvernement prévoit en effet d'augmenter la taxe exceptionnelle sur les complémentaires santé — prévue uniquement l'an prochain — en la faisant grimper de 2,05 % à 2,25 %.

Et après ? En 2027, Matignon entend réclamer un nouvel effort... aux retraités ! [...]

Conscient de la levée de boucliers à venir — et du fait que le gouvernement joue sa tête dans les jours qui viennent — un proche du Premier ministre prévient : cette « copie d'entrée est justement là pour lancer le débat ».

## Le Monde

### Les débats sur le budget de la «Sécu» promettent d'être tendus

**L'**examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale débute en commission. En ligne de mire: la suspension de la réforme des retraites

Un premier tour de chauffe pour essayer de cheminer vers un très hypothétique compromis. Lundi 27 octobre, les députés ont engagé l'examen en commission du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Tout comme pour le budget de l'État — actuellement débattu en séance au Palais-Bourbon —, l'exercice s'annonce ardu, car l'un de ses principaux objectifs est de ramener le déficit de notre système de solidarité à 17,5 milliards d'euros en 2026 (contre environ 23 milliards d'euros en 2025, selon les estimations les plus récentes). Or les mesures d'économies inscrites dans le texte sont bien souvent combattues par une majorité d'élus — y compris, dans certains cas, par des alliés du gouvernement.

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a commencé ses travaux avec un peu de retard sur le programme initial. Il était prévu, au départ, qu'elle se penche sur le PLFSS à partir du 23 octobre, mais le coup d'envoi a été différé de quatre jours, pour que soit prise en compte une «lettre rectificative» sur la «suspension» de la réforme des retraites d'avril 2023. «Juridiquement, on part d'un nouveau texte qui doit intégrer les conditions de financement de cette décision, avec de nouveaux tableaux d'équilibre et une nouvelle trajectoire budgétaire», explique Frédéric Valletoux, député (Horizons) de Seine-et-Marne et président de la commission des affaires sociales.

Concrètement, la «lettre rectificative» en question modifie le calendrier d'application de la loi d'avril 2023, ce qui permettra, notamment, aux personnes nées en 1964 de réclamer le versement de leur pension plus tôt que prévu et d'être assujetties à une durée de cotisation moins longue pour avoir droit à une prestation à taux plein. Ce changement, qui est une concession du Premier ministre, Sébastien Lecornu, en faveur du Parti socialiste (PS), coûterait 100 millions d'euros en 2026 et 1,4 milliard d'euros en 2027, pour notre seul système par répartition. Afin de faire face à ce surcroît de dépenses, les organismes complémentaires de santé et les retraités seraient, encore une fois, mis à contribution, sachant que le PLFSS, dans sa première version, leur imposait déjà des efforts — à travers une taxe pour les uns et un gel des pensions pour les autres.

Les discussions sur ce dossier promettent d'être houleuses. Des députés Les Républicains (LR) et Horizons, qui appartiennent au «socle commun» censé soutenir le gouvernement, ont déposé des amendements visant à supprimer la suspension de la réforme des retraites. De son côté, le PS veut obtenir une avancée supplémentaire par le biais d'un amendement qui cible, en particulier, les individus ayant accompli des carrières longues,

le but étant qu'ils bénéficient, eux aussi, des nouvelles modalités d'application de la loi d'avril 2023 — ce qui n'est pas le cas, en l'état.

Hausse des franchises médicales

Il n'y a pas que les retraites pour animer les échanges à venir: les députés de tous bords comptent bien s'emparer des enjeux de santé. Un secteur placé au régime sec puisque l'exécutif table sur un peu plus de 7 milliards d'euros d'économies le concernant, en limitant, notamment, la hausse des dépenses d'assurance-maladie à 1,6 %, alors qu'elles progressent, chaque année, d'environ 4 % «naturellement», du fait, en particulier, du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques.

Parmi les sujets irritants, la hausse des franchises médicales nourrit des réactions négatives sur — presque — tous les bancs. Ces sommes, restant à la charge des patients lorsqu'ils achètent des médicaments ou quand ils s'acquittent des consultations, devraient encore doubler par décret — elles ont déjà été multipliées par deux en 2024. Seraient également concernés par cette majoration les visites chez le chirurgien-dentiste ainsi que l'achat de dispositifs médicaux jusqu'à présent exemptés. C'est «une taxe sur les malades», s'est indigné, lundi matin sur RMC, Jérôme Guedj, député socialiste de l'Essonne.

D'un gouvernement à l'autre, l'argumentaire ne varie guère pour justifier une pilule aussi amère. «J'assume l'existence d'un forfait de responsabilité, qui devrait rapporter 2,3 milliards d'euros», a martelé, dans un entretien au Figaro du 22 octobre, la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, assurant que ce forfait serait plafonné à hauteur de 200 euros, «maximum», en 2026. Selon elle, les patients auraient «en moyenne» un reste à payer supplémentaire de 42 euros sur l'année, «soit 3,50 euros par mois». Et de rappeler que 18 millions de personnes en sont exonérées, «les plus précaires, les femmes enceintes et les jeunes». C'est sur ce périmètre que la ministre semble prête à dialoguer: «Le débat pourra avoir lieu dans l'Hémicycle sur les personnes concernées, en se demandant, par exemple, si d'autres catégories pourraient en être exemptées ou au contraire payer plus.»

Un argumentaire qui, au-delà de la scène politique, passe mal sur le terrain. «Les patients ne sont pas responsables des actes, examens et traitements qui leur sont prescrits par leur médecin», a réagi la fédération France Assos Santé, dans une lettre ouverte adressée le 22 octobre au Premier ministre, dans laquelle elle dénonce un «PLFSS profondément injuste et inefficace». «Laisser entendre que [les patients] choisissent de surconsommer les soins revient à les culpabiliser injustement», y lit-on.

Autre thématique très sensible: l'«année blanche» en matière de prestations sociales, c'est-à-dire l'absence complète de revalorisation en 2026, avec, par voie de conséquence, une perte de pouvoir d'achat pour les personnes touchées. Une telle mesure engendrerait une économie de quelque 3,8 milliards d'euros — en très grande partie aux dépens de ceux qui perçoivent une

pension. LR a présenté un amendement qui cherche à éviter ce gel en 2026 pour les retraités et à leur épargner aussi l'effort qui leur est demandé en 2027 pour financer la «suspension» de la loi d'avril 2023. D'autres forces politiques, comme le PS, La France insoumise, Les Écologistes ou le Rassemblement national, ont élaboré des amendements ayant pour objet d'écarter l'idée d'«année blanche» pour l'ensemble des prestations.

Enfin, le PLFSS contient dans ses annexes un chiffre qui nourrit le mécontentement des patrons: celui du coup de rabot supplémentaire sur les allègements de cotisations, ce qui se traduit par une hausse des prélèvements pesant sur les employeurs de 1,5 milliard d'euros venant s'ajouter à celle de 1,6 milliard déjà programmée. Jean-Pierre Farandou, le ministre du Travail l'avait évoquée, le 21 octobre, lors d'une audition à l'Assemblée nationale en présence d'autres membres du gouvernement.

Compte tenu de l'éparpillement des positions affichées,

Thibault Bazin, député (LR) de Meurthe-et-Moselle et rapporteur du budget de la «Sécu», ne «pense pas qu'un compromis puisse être trouvé» sur les solutions permettant de résorber le déficit. «Il est plus facile d'être en accord sur les dépenses qu'il ne faut pas réduire que d'être d'accord sur les pistes d'économies à mettre en œuvre», confie-t-il. À ses yeux, «aucune taxe supplémentaire ne peut remplacer des réformes structurantes» permettant d'accroître la proportion de personnes en emploi. «Elles seules peuvent garantir la pérennité de notre système de protection sociale et relever les défis qui sont devant nous», considère-t-il.

Après son examen en commission, le PLFSS devrait parvenir dans l'Hémicycle le 4 novembre. Le vote solennel sur le texte est, à ce stade, programmé le 12 novembre, avant d'être transmis au Sénat.

*Mattea Battaglia et Bertrand Bissuel*

## Jeudi 30 octobre 2025

### L'Opinion

#### L'intersyndicale se divise sur une nouvelle journée de mobilisation

**U**ne journée d'action des retraités est prévue le 6 novembre, bien que les syndicats au niveau interprofessionnel ne s'unissent pas autour d'une nouvelle date de mobilisation.

Pas de nouvelle manifestation intersyndicale dans un avenir proche. Ils étaient huit le 18 septembre, de nouveau huit le 2 octobre, mais pour la prochaine mobilisation qui commence déjà à s'organiser, l'intersyndicale n'y participera pas dans son entièreté. Selon nos informations, la CGT et Solidaires projettent de battre de nouveau le pavé contre le budget prochainement, sans parvenir à rallier les autres syndicats.

«Nous avons proposé une intersyndicale en vue de la construction d'une mobilisation contre le budget d'austérité proposé par le Premier ministre, et pour un budget de justice fiscale, sociale et environnementale», explique Julie Ferrua, co-déléguée générale du syndicat Solidaires. «À ce stade, c'est en cours», précise la syndicaliste auprès de l'Opinion.

Mais ce mardi et ce mercredi, plusieurs leaders syndicaux ont annoncé passer leur tour sur la boucle de messagerie commune à l'intersyndicale. Pour la CFDT, Force ouvrière, la CFE-CGC, la CFTC et l'Unsa, cette fois, c'est non. Quant à la FSU, «à ce stade, nous n'en sommes qu'à échanger au sujet d'une réunion intersyndicale. Nous verrons à ce moment-là ce que nous ferons», indique sa secrétaire générale Caroline Chevé.

Divergences. «Le gouvernement est désormais constitué, visiblement il met des choses en place, et l'Assemblée nationale délibère. Que chacun reprenne sa position. Nous, on a la nôtre», justifie François Hommeril, à la tête de la CFE-CGC dont les instances avaient déjà acté cette décision fin septembre. «Sur le budget, la CFTC souhaite exprimer ses propres propositions et faire en-

tendre sa singularité», réagit de son côté son président, Cyril Chabanier. «Le budget est en discussion. Là, c'est un temps politique, ce n'est plus un temps syndical», glisse encore un autre syndicaliste.

En réalité, sur les dossiers des retraites et du budget, des divergences apparaissent au sein de l'intersyndicale. En effet, l'annonce d'une suspension de la réforme des retraites jusqu'à la présidentielle, officialisée le 14 octobre par Sébastien Lecornu, à l'issue d'un bras de fer avec les socialistes, ne met pas tout le monde d'accord. D'un côté, la CGT, Solidaires mais aussi Force ouvrière prônent l'abrogation avant tout et estiment cette suspension insuffisante au regard de leurs revendications.

De l'autre, les centrales réformistes se réjouissent davantage de cette mise sur pause et regardent déjà vers 2027 dans l'espoir que la campagne présidentielle aboutisse à un projet de réforme des retraites différente, comme l'instauration d'un système universel à points. Une stratégie dans laquelle le syndicat des cadres ne s'inscrit pas : «Je ne suis pas d'accord du tout pour faire des références aux élections présidentielles, je pense que c'est un aveu d'échec et d'impuissance des syndicats que de mettre leurs revendications entre les mains d'une campagne électorale», explique son secrétaire général François Hommeril. Le leader redoute qu'un tel calcul ait valeur de «deal» avec des candidats politiques dans lequel les syndicats seraient ensuite amenés à accepter des contreparties.

Enfin, au sein même de ces blocs subsistent différents degrés d'attachement à l'unité de l'intersyndicale. La CGT en fait un élément clé du rapport de force qu'elle entend instaurer sur différents sujets, quand d'autres considèrent cette unité plutôt comme une «boîte à outils» ou un «véhicule» que l'on sort lorsque les circonstances l'imposent, avant de le ranger pour que chacun retrouve sa voix et les revendications qui lui sont propres.

*Sarah Spitz*